



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Importance du taux de suicide en Sarthe et soins en santé mentale

Question écrite n° 17783

Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'importance du taux du suicide en Sarthe et sa relation avec les soins en santé mentale. À cet égard, un rapport de l'Établissement public de santé mentale de la Sarthe (EPSM), en partenariat avec l'Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire, établit que le taux de suicide relevé dans le département de la Sarthe est supérieur à la moyenne nationale. Il indique également qu'au moment du décès, 87,2 % des personnes présentent un trouble mental. Par ailleurs, deux tiers des individus auraient eu au moins un contact avec un soignant en santé mentale au cours de leur vie. Cependant, ces personnes sont passées à l'acte. Les experts de l'ARS des Pays-de-la-Loire soulignent que l'amélioration des soins est nécessaire pour repérer le potentiel suicidaire des patients. Ainsi, l'augmentation de la fréquence des consultations ainsi qu'une meilleure coordination avec les familles permettraient une détection plus importante de la détresse psychique. Aussi, elle l'interroge afin de savoir quelles actions le Gouvernement compte entreprendre dans le but d'améliorer le suivi des patients atteints de troubles psychiatriques et ainsi réduire le taux de suicide en Sarthe.

Texte de la réponse

La prévention du suicide est une priorité du ministère chargé de la santé inscrite dans la stratégie nationale de santé et dans la feuille de route « santé mentale et psychiatrie » adoptée en 2018. La stratégie nationale de prévention du suicide passe d'une part par l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins psychiatriques, d'autre part par un ensemble d'actions basées sur les preuves, mises à disposition des agences régionales de santé, et décrites dans l'instruction N°DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide. Une de ces actions phare est la mise en place de Vigilans, un dispositif de maintien du contact avec les personnes ayant fait une tentative de suicide, visant à prévenir les récurrences. Les autres actions incluent la mise en place d'un numéro national de prévention du suicide (annoncée dans les actions du Ségur de la Santé), la formation des acteurs au repérage, à l'évaluation et à l'intervention de crise suicidaire, et des actions relatives à la prévention de la contagion suicidaire. L'objectif de cette stratégie nationale de prévention du suicide est d'intervenir en priorité sur certains territoires identifiés par les agences régionales de santé en fonction des besoins et des ressources, et dans le cadre d'une chaîne d'interventions impliquant l'ensemble des acteurs (prévention, soins, champ social, médico-social et milieu associatif). Ces actions s'intègrent dans les travaux engagés dans les projets territoriaux de santé mentale (PTSM) et dans les autres outils au service de la politique de santé mentale au niveau local (conseils locaux de santé mentale par exemple). Concernant le département de la Sarthe, il compte parmi les taux les plus élevés du territoire pour la mortalité par suicide et les hospitalisations pour tentative de suicide. C'est la raison pour laquelle l'agence régionale de santé des Pays de Loire (ARS) a financé l'Établissement public de santé mentale de la Sarthe (EPSM) il y a quelques années, pour réaliser une étude de type autopsie psychologique. Les auteurs de ce rapport ont souligné l'importance d'améliorer le repérage des personnes à risque notamment parmi les personnes ayant des troubles mentaux. L'ARS s'appuie sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention du suicide pour améliorer la situation sur ce territoire. Elle travaille avec l'ensemble des acteurs

concernés en ce sens. La Sarthe est notamment priorisée pour toutes les actions de formation et pour la mise en œuvre du dispositif Vigilans porté par le CHU d'Angers. Par ailleurs, l'ARS a soutenu la création d'une équipe mobile de prévention du suicide qui vient en appui de tous les acteurs du département dont les professionnels de santé libéraux, notamment les médecins généralistes. Enfin, un projet de dépistage et de prise en charge précoce des psychoses débutantes chez les jeunes, porté par l'EPSM de la Sarthe, contribuera également à la prévention du suicide. Ce projet est actuellement soutenu par l'ARS Pays de la Loire dans le cadre de la procédure article 51.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Tolmont](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17783

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 septembre 2019

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2313

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6728